

# Retour sur les anciennes éditions de février

Nous débutons ce mois-ci une rubrique centenaire. Chaque mois, nous vous proposerons une sélection d'articles parus dans les seules éditions du mois concerné sur plusieurs décennies. Ce mois-ci, février est à l'honneur !

## La coopération en Champagne – février 1912

La Fédération expose ses idées sur la coopération en Champagne : grouper la production de façon à la rendre maîtresse du marché des vins et raisins, placer sur un terrain d'égalité commerciale tous les négociants, monopoliser la manutention et la vente de champagne. Pour la Fédération, la coopération est l'avenir des vigneron de Champagne.

## Prix de l'hectare de vigne et évaluation des stocks – février 1946

En 1937-38, la valeur de l'hectare de vigne variait entre 6000 et 10000 francs dans les petits crus de la Marne, de 8000 à 16000 francs pour les crus moyens et entre 15000 et 30000 francs pour les grands crus. Ces chiffres ont été communiqués par les présidents de section.

## Les prix des vins à New-York – février 1948

Prix des vins pratiqués par les grossistes à New York, taxes comprises. Le champagne : la caisse de 12, de 73 à 45 dollars suivant les marques et les années (Mumm : 73 \$, Mercier : 45 \$...), le mousseux français : de 55 à 43 \$, le mousseux californien (champagne de Californie) entre 30 et 44 \$. Les bordeaux sont cotés entre 62 et 15 dollars la caisse de 12. Les bourgognes de 18 à 50 \$. Un dollar vaut 114 francs, un manœuvre gagne 300 dollars par mois.

## Prix du raisin et prix du champagne – février 1954

Jusqu'à aujourd'hui, le prix du raisin est fixé après discussion des viticulteurs avec les négociants. Or, ce prix subit les aléas de la

conjoncture économique, de la commercialisation, de la trésorerie du négoce... Afin de stabiliser l'économie du champagne et de continuer dans la voie de l'organisation du vignoble, il est demandé de rattacher le prix du raisin au prix de la bouteille.

## Comment adapter la production aux besoins ? – février 1963

En ce début d'année 1963, la question d'adapter la production aux besoins et donc d'évoquer l'organisation économique professionnelle se pose. Avec 58 millions de bouteilles vendues, l'expansion des ventes semble probable et le rendement nécessaire possible. Cependant, se pose encore la question des plantations : combien planter et à qui l'autoriser ?

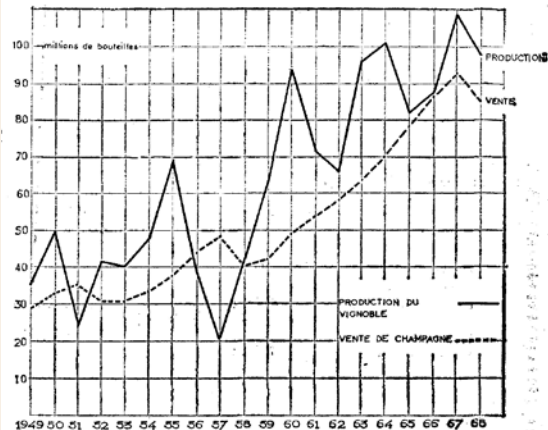
## Cent cinquante-trois millions ou l'expansion et ses problèmes – février 1977

Nous produisons de plus en plus, non seulement par l'expansion des surfaces mais aussi par celle des rendements. Cette expansion pose des problèmes, d'abord des problèmes dans chacune des exploitations, ensuite des problèmes d'équilibre général du marché. Les problèmes d'ordre général/les conséquences au stade du négoce/les problèmes particuliers.

### ET N'OUBLIEZ PAS

2000 articles sont en ligne sur le site [www.lachampagneviticole.fr](http://www.lachampagneviticole.fr) dans la rubrique « Archives du journal ».

## Production et vente de champagne



Le graphique ci-dessus donne en traits pleins la récolte évaluée non pas en hectolitres mais en bouteilles à raison de 125 bouteilles pour 1 hectolitre. Il donne en pointillé les ventes totales (négoce + R. M.).

Les deux courbes se comparent donc très facilement.

On note, que, sauf gelées, la récolte a toujours dépassé la vente depuis 20 ans. Si donc il n'y avait pas nécessité de constituer le stock, nous serions, depuis 20 ans, en surproduction.

On note également que depuis 3 ans, la vente semble avoir progressé plus que la récolte ce qui explique certaines positions du négoce.

La Champagne Viticole Février 1969

## L'AMNISTIE ET LES ÉVÉNEMENTS DE CHAMPAGNE

N'ayant pu obtenir la libération conditionnelle pour les vigneron encore détenus à la suite des événements de Champagne, la Fédération des syndicats de la Champagne viticole, par l'intermédiaire de son bureau, est intervenue à nouveau en leur faveur, à l'occasion de l'élection du président de la République, laquelle est toujours suivie d'une amnistie.

Des renseignements ont été adressés aux parlementaires de la Champagne, en la personne de M. Vallé, sénateur, ancien ministre de la justice, qui, à la date du 23 janvier 1913, nous informe qu'il venait de demander au président du Conseil de faire comprendre dans l'amnistie les condamnés des événements de Champagne.

M. Briand a répondu au sénateur de la Marne qu'il examinerait avec bienveillance cette demande, et lui ferait connaître la suite qu'il compte pouvoir lui donner.

Il est à souhaiter que les condamnés de Champagne bénéficient de l'amnistie, d'autant plus que les victimes des événements d'avril n'ont éprouvé pour ainsi dire aucune perte et qu'au contraire, certaines de celles-ci y ont plutôt gagné. Nous estimons que les malheureux qui se sont laissés aller à des actes aussi regrettables et condamnables en soi, ont été suffisamment punis jusqu'ici, et que ce serait faire en quelque sorte œuvre de justice humanitaire en leur rendant leurs qualités de citoyens français.

La Rédaction.

La Champagne Viticole Février 1913